

Cote du document:	<u>GC 41/L.10/Corr.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13</u>
Date:	<u>27 décembre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

## Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration

Rectificatif

# Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration

## Rectificatif

L'attention du Conseil des gouverneurs est appelée sur les rectifications ci-après à apporter au document "Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration" (GC 41/L.10/Corr.1), sur la base des montants inclus dans la provision.\* Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en texte barré.

Pièce jointe C, page 7

### États membres non éligibles au Conseil d'administration

(À la date du 13 décembre 2017)

---

Liste et État membre

---

Liste A

-

---

Liste B

Iran (République islamique d')

Libye

---

Liste C

Comores

République populaire démocratique de Corée

~~Ghana\*~~

Sao Tomé-et-Principe

---

\* Il est noté qu'en octobre 2017 le Ghana a honoré intégralement ses engagements au titre de FIDA9. En conséquence, le Ghana était à cette date pleinement éligible au Conseil d'administration.